



Liberté + Égalité + Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

---

ARRETE

Portant modification de l'arrêté interpréfectoral du 3 juillet 1995 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vilaine

---

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles L.212-3 et suivants ;  
VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles R.212-26 et suivants ;  
VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;  
VU l'avis des communes concernées ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vilaine est modifié conformément au plan joint en annexe 1.

La liste des communes dont le territoire est concerné, en totalité ou en partie par le périmètre, est jointe en annexe 2.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions de l'arrêté du 3 juillet 1995 restent inchangées.

**ARTICLE 3** : Les Secrétaires Généraux des Préfectures d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de Loire-Atlantique, de Mayenne et du Maine-et-Loire et les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des Préfectures d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de Loire-Atlantique, de Mayenne et du Maine-et-Loire.

Rennes, le 08 SEP. 2014

Le Préfet de la Région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

  
Patrick STRZODA